

18.—Opérations des compagnies d'assurance-vie, à charte fédérale et à charte provinciale au Canada, 1931.

Opérations accomplies par—	Assurances nouvellement émises (brut).	En vigueur au 31 déc. net.	Primes encaissées, net.	Réclamations payées, net.
	\$	\$	\$	\$
1. Compagnies à charte fédérale—				
(a) Assurance-vie.....	782,716,064	6,622,267,793	225,100,571	56,579,358
(b) Mutualités.....	15,483,092	183,646,239	4,043,679	3,603,259
Totaux, compagnies à charte fédérale...	798,199,156	6,805,914,032	229,144,250	60,182,617
2. Compagnies à charte provinciale—				
(a) Dans les provinces où elles ont été incorporées—				
(1) Assurance-vie.....	10,245,318	70,276,981	1,941,612	674,451
(2) Mutualités.....	2,332,761	55,943,291	1,429,988	1,038,448
(b) Dans les provinces par lesquelles elles n'ont pas été incorporées.—				
(1) Assurance-vie.....	7,827,264	34,240,945	962,345	358,179
(2) Mutualités.....	3,493,579	41,633,084	844,670	532,375
Totaux, compagnies à charte provinciale	23,898,922	202,094,301	5,178,615	2,603,453
Grands totaux.....	822,098,078	7,008,008,333	234,322,865	62,786,070

Section 3.—Assurances diverses.

L'assurance sur les risques autres que vie ou incendie n'a pas cessé d'accroître son chiffre d'affaires depuis 1875. Il ressort du rapport du Surintendant des Assurances pour l'année 1880 qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois fournissant les cautionnements, une contre le bris de glaces et enfin une autre contre les explosions de chaudières à vapeur. On trouve dans le rapport pour l'année 1930 que le champ de ces assurances s'est considérablement élargi, puisqu'il couvre actuellement accidents, maladie, automobiles, cambriolages, explosions, faux, cautionnements, grêle, transit intérieur, responsabilité des patrons, aviation, bris de glaces, arrosoirs automatiques, explosions de chaudières, titres de propriété, cyclones, maladies du bétail, etc. Au lieu des dix compagnies de 1880, on en compte en 1931 un total de 251 dont 53 canadiennes, 59 britanniques et 139 étrangères; en outre il y a 180 de ces 251 sociétés qui se sont occupées d'assurance-feu. De plus 18 sociétés de prévoyance donnent des bénéfices de maladie en outre de l'assurance-vie.

Assurance contre les accidents.—Le premier permis de cette nature fut accordé à la Travellers Co., de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à l'Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. De nombreuses polices d'assurance contre les accidents ont été émises par des compagnies d'assurance sur la vie. En 1931, 72 compagnies ont assuré contre les accidents.

Assurance des automobiles.—C'est maintenant l'une des branches les plus importantes entre toutes les assurances diverses. Les primes encaissées, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$18,260,176 en 1930; en 1931, elles baissèrent à \$16,825,020, diminution de 8 p.c. sur l'année précédente. Pendant ces 21 années le nombre des compagnies est monté de 7 à 162.

Assurance contre le bris de glaces.—La première compagnie ayant abordé ce genre d'affaires au Canada fut la Metropolitan Plate Glass Insurance Co., ayant son siège aux Etats-Unis; elle cessa ses opérations au Canada en 1882. Les 73 compagnies opérant au Canada en 1931 ont reçu en primes une somme de \$585,437 et payé des réclamations s'élevant à \$249,715, comparativement à \$553,842 et \$268,924 en 1930.